

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 12 septembre 2013

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 57 membres

Mesdames ROHFRTSCH Anne-Marie, TARDIVAUD Françoise, FIACRE Gabrielle, HOEFFEL Dominique, CLAUSS Anne-Raphaële, PANTER Angèle, HOH Marie-Hélène, ENSMINGER Gabrielle, HOFMANN Marylène, PEREZ Madeleine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, KRENCKER Denis, UNTERSTOCK Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, KREMER Jean-Marie, LUTTMANN Pierre, VIERTLING Martin, MUNCH Jean-René, JUNG Claude, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, MEYER Dominique, BERNARDY François, ROHNER Daniel, HABER Alain, RUCH Jean-Jacques, URBAN René, VIOLA Gilbert, KAISER Lucien, SCHLEISS Francis, GRUBER Daniel, EXINGER Alfred, GINSZ Luc, BURGER Etienne, PIERRE Jean-Louis, GANGLOFF Jean-Charles, DAUL Dominique, MEHN Jean-Pierre, JACOB André, AFFOLTER Claude, WASERMAN Sylvain, LIBERT Christian, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, LEITZ Bernard, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu, REYSZ Jean-Michel, HOENEN Claude, NONNENMACHER Jean-Jacques, WENDLING Jean-Luc, NORTH Alain, CHRIST Denis.

Membres absents excusés : 4 membres

Messieurs BURGER Joseph, WURTZ André, ESSLINGER Bernard, SAUMON Richard.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 juin 2013.

2. Travaux de construction d'un second gymnase à Pfulgiesheim : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil du résultat de la consultation qui avait été lancé pour les marchés de travaux du projet de construction d'un second gymnase à proximité du Collège de la Souffel à Pfulgiesheim.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour procéder au choix des entreprises pour chaque lot. Le résultat de cet appel d'offres est récapitulé dans le tableau suivant :

	N° et Intitulé du lot	Entreprise retenue	Ville	Montant en € H.T.
1	Assainissement / VRD	ROESSEL	HOENHEIM	227 121,30 €
2	Gros-œuvre	FEHR CONSTRUCTIONS	REICHSHOFFEN	315 777,77 €
3	Charpente / Murs ossature bois / Habillages intérieurs / Gradins / Bardage bois	MATHIS	MUTTERSOLTZ	310 299,95 €
4	Echafaudage	ACCES PRO	HOERDT	19 820,00 €
5	Enduits extérieurs / Isolations Extérieures / Bardage bois	DECOPEINT	KILSTETT	48 605,00 €

6	Couverture / Etanchéité / Zinguerie / Bardage	SOPREMA	STRASBOURG	210 895,44 €
7	Menuiseries extérieures / Brise soleil	SCHMITT FRIDOLIN	MOLSHEIM	67 917,00 €
8	Serrurerie	SCHMITT FRIDOLIN	MOLSHEIM	27 825,00 €
9	Plâtrerie / Faux-plafonds	MP BATIMENT	FORBACH	25 000,00 €
10	Menuiserie bois	JUNG	STEINBOURG	20 693,20 €
11	Electricité	EUROTECHNIC	ECKBOLSHEIM	105 039,95 €
12	Plomberie / Sanitaire	BEYER	BRUMATH	106 667,41 €
13	Chape / Carrelage / Faïence	DIPOL	GEISPOLLSHEIM-GARE	43 355,30 €
14	Peinture / Revêtement mural	DECOPEINT	KILSTETT	21 280,00 €
15	Sols sportifs	STRASOL	WIWERSHEIM	51 396,00 €
16	Equipements sportifs	SATD	RUSS	32 242,00 €
17	Chauffage / Ventilation	PAUL HERRBACH SARL	SELESTAT	193 187,80 €
18	Aménagements extérieurs	THIERRY MULLER ESPACES VERTS	GEISPOLLSHEIM-GARE	9 989,99 €
19	Clôture / Portillon	PROGRILLAGE	WOLSCHHEIM	14 669,70 €
20	Etanchéité à l'air	EFFI ENAIR	STUTZHEIM-OFFENHEIM	1 790,00 €
TOTAL				1 853 572,81 €

Après discussion, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à **signer** les différents marchés à intervenir, ainsi que tous documents relatifs aux travaux de construction du second gymnase de Pfulgriesheim.

3. Travaux de rénovation du sol sportif du Centre sportif du Kochersberg

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le revêtement sportif de la grande salle d'évolution du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim est en mauvais état suite à l'inondation subie à la fin du printemps.

Compte tenu de l'âge de ce revêtement (17 ans), il a décidé de lancer une consultation d'entreprise pour procéder au remplacement de ce sol sportif. Il présente le résultat de cet appel d'offres : 8 offres sont parvenues proposant des revêtements de bonne qualité de différents fabricants de sol sportif ce qui permet de faire un choix qualitatif autant que financier.

Après analyse des offres, il apparaît que l'offre de l'entreprise JUNGER FILS est la mieux-disante. Le Président propose de retenir cette offre.

Après délibération, le Conseil Communautaire **décide de retenir** l'offre de l'entreprise JUNGER FILS pour un montant de travaux de 64 799,50 € H.T. pour la réalisation des travaux de rénovation du sol sportif du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim.

Le Président **est autorisé à signer** le marché à intervenir, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

4. Intégration de la bibliothèque de Quatzenheim au réseau Ko'libris

Monsieur le Président rappelle les atouts du réseau Ko'libris (carte de lecteur unique, mise en ligne des collections, navette destinée au transport des documents...) et la volonté de développer un maillage cohérent du réseau au sein du nouveau territoire issu de la fusion des Communautés de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Jean-Luc TOUSSAINT, Président de la commission en charge de la culture, explique qu'une étude menée conjointement par la BDBR et les responsables du Réseau Ko'libris a permis de déterminer quelle bibliothèque dispose des prérequis nécessaires à cette intégration. Les conclusions de cette étude ont été présentées à la commission culture. Pour parvenir à une intégration au réseau Ko'libris réussie, il est important d'avoir une équipe solide qui a envie d'intégrer un réseau. La commission a considéré que l'équipe de la bibliothèque de Quatzenheim est volontaire et prête au changement dès à présent ; elle propose ainsi au conseil communautaire l'intégration à venir de la bibliothèque de Quatzenheim au sein du réseau Ko'libris.

A cette fin, Monsieur le Président propose de formaliser cette intégration par la signature d'une convention de partenariat entre la Commune de Quatzenheim et la communauté de communes. Cette convention précise notamment qu'il reviendra, dès l'intégration réalisée, à la communauté de communes de procéder à la mise à niveau de l'informatisation de la structure et de supporter financièrement l'acquisition de nouvelles collections, tandis que l'équipe de la bibliothèque devra s'engager dans une formation des outils du réseau, un désherbage des collections actuelles,...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire **approuvent** à l'unanimité l'intégration de la bibliothèque de Quatzenheim au réseau de lecture publique Ko'libris et **autorisent** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Commune de Quatzenheim, ainsi que tous documents afférant à ce dossier, et à prendre toute mesure permettant de réaliser cette intégration dans les meilleures conditions.

5. Travaux de modifications internes et d'agrandissement de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg : avenant

Dans le cadre des travaux de modifications internes et d'agrandissement de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg, Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de réaliser un traitement à la chaux du sol situé à l'arrière du site existant et ce pour atteindre le niveau de portance nécessaire pour accueillir la nouvelle plate-forme. Le montant des travaux supplémentaires est de 17 587,50 € H.T.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la réalisation de ces travaux supplémentaires et **autorise** le Président **à signer** l'avenant à intervenir.

6. Avenant au contrat de gestion des déchetteries intercommunales

Le Président explique aux membres du Conseil que suite aux nouveaux aménagements réalisés à la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg pour agrandir le site et créer une nouvelle plate-forme de dépose des déchets, le fonctionnement de la déchetterie sera sensiblement modifié.

En effet, des bennes et conteneurs supplémentaires seront mis en place sur la nouvelle plate-forme. Par ailleurs, les jours d'affluence, il sera nécessaire de pouvoir fonctionner avec deux gardiens.

Après discussion, le Conseil Communautaire **valide** la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et **autorise** le Président **à signer** l'avenant à intervenir avec le prestataire de service.

7. Accès des professionnels en déchetterie

Le Président explique aux membres du Conseil que suite à la mise en place du système de contrôle d'accès par badge dans les déchetteries intercommunales, les modalités d'accès des professionnels non-redevables doivent de fait être revues.

Ainsi, pour permettre à ces professionnels non-redevables de continuer à pouvoir accéder aux déchetteries intercommunales en leur octroyant un badge d'accès, il propose de mettre en œuvre une nouvelle tarification, spécifique à ces usagers, à savoir :

- Un abonnement au service d'un montant forfaitaire de 100 € / an ;
- Un droit d'accès d'un montant de 10 € / accès.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide d'autoriser** l'accès des professionnels non-redevables en déchetterie, sur la base de la tarification ci-dessus.

8. Renouvellement du contrat de traitement du plâtre

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Kochersberg organise une collecte des déchets de plâtre dans les déchetteries intercommunales. Les tonnages ainsi collectés sont cédés à une entreprise spécialisée dans le traitement de ce type de déchets dans le cadre d'un contrat qui arrive à échéance le 30 septembre 2013.

Le Président propose de renouveler le contrat de traitement des déchets de plâtre signé avec l'entreprise RITLENG REVALORISATION de Rohr, aux conditions tarifaires suivantes :

- Coût de traitement du plâtre collecté en mélange : 80,-€ HT/tonne

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président et **l'autorise à signer** le contrat à intervenir.

9. Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modifications internes et d'agrandissement de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg : avenant de transfert

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le bureau d'études EURL AAEP de Brumath, géré par M. Claude GRAFF, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de modifications internes et d'agrandissement de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg, a cédé son fonds de commerce au bureau d'études SAS AAEP, géré par M. Patrick SOLNICA.

Le contrat de maîtrise d'œuvre doit ainsi faire l'objet d'un avenant de transfert. Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** l'avenant à intervenir.

10. Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création des réseaux et de la voirie d'accès au second gymnase de Pfulgriesheim : avenant de transfert

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que le bureau d'études EURL AAEP de Brumath, géré par M. Claude GRAFF, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création des réseaux et de la voirie d'accès au second gymnase de Pfulgriesheim, a cédé son fonds de commerce au bureau d'études SAS AAEP, géré par M. Patrick SOLNICA.

Le contrat de maîtrise d'œuvre doit ainsi faire l'objet d'un avenant de transfert. Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à **signer** l'avenant à intervenir.

11. Fonds de solidarité

Sur proposition de la Commission du Fonds de solidarité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'allouer** les fonds de concours répertoriés ci-dessous aux communes concernées pour la réalisation de leur projet :

	Commune	Nature du projet aidé	Coût H.T.	Montant du fonds de concours
1^{ère} génération du fonds de solidarité	ITTENHEIM	Réfection du court de tennis	56 520,00 €	33 150,00 €
	ROHR	Aménagements paysagers et sécuritaire de la voirie principale du village	385 000,00 €	20 000,00 €
2^{ème} génération du fonds de solidarité	GOUGENHEIM	Construction d'un city-stade	65 218,00 €	10 000,00 €
	HANDSCHUHEIM	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants et adultes	9 308,00 €	2 036,12 €
MONTANT TOTAL DES FONDS DE CONCOURS				65 186,12 €

12. Convention avec le Groupement des Ecoles de Musique des Châteaux

Monsieur le Président rappelle qu'une convention relative à l'enseignement musical avait été établie entre la Communauté de communes Ackerland et ses communautés de communes voisines (Kochersberg et Châteaux) afin que ses habitants bénéficient d'un tarif d'écolage ajusté en contrepartie d'une participation financière de l'intercommunalité.

Jean-Luc Toussaint, Président de la commission en charge de la culture, propose de reconduire la convention avec le Groupement des Ecoles de Musique des Châteaux (GEM) pour l'année scolaire 2013-2014 ; il propose une participation de la communauté de communes de 40 euros/trimestre/élève originaire de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Après délibération, le Conseil de communauté, **approuve** à l'unanimité la reconduction de la convention de participation au GEM les Châteaux et le versement de 40 euros/trimestre/élève originaire du territoire et **autorise** Monsieur le Président à **signer** tout document et émettre tout mandat relatif à cette décision.

13. Règlement tarifaire de l'Ecole de Musique du Kochersberg

Monsieur le Président rappelle que les tarifs de l'Ecole de Musique du Kochersberg (EMK) prévoient une réduction de 40 % accordée aux élèves demeurant dans la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland et faisant partie d'une harmonie.

Jean-Luc Toussaint, Président de la commission en charge de la culture, indique que la mise en place de cette réduction était liée à la volonté de la communauté de communes

de favoriser le maintien et le développement des harmonies. Afin de réaffirmer cet objectif, il propose de lever la condition d'origine géographique des élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité la modification du règlement intérieur de l'École de Musique du Kochersberg et le bénéfice de la réduction de 40 % à l'ensemble des élèves faisant partie d'une harmonie.

14. Modification des tarifs de l'Espace Colloques de la Maison des Services du Kochersberg

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de procéder à un ajustement des tarifs de location de l'Espace Colloques et de les fixer comme suit :

ORGANISME	DESIGNATION DE L'ESPACE A LOUER	TARIF JOURNEE	TARIF DEMI-JOURNEE
Communes et associations du territoire Et Organismes du Relais multi-services	Salle de réunion Vice-Présidents	50,00 €	30,00 €
	Salle de réunion de la mairie	50,00 €	30,00 €
	Hall d'accueil	100,00 €	70,00 €
	Salle de l'ADAR	50,00 €	30,00 €
	Salle La pépinière	70,00 €	40,00 €
	Salle Les Semailles	100,00 €	70,00 €
Organismes privés (entreprises, organismes de formation, ordres professionnels, etc.)	Salle de réunion Vice-Présidents	70,00 €	50,00 €
	Salle de réunion de la mairie	70,00 €	50,00 €
	Hall d'accueil	200,00 €	130,00 €
	Salle de l'ADAR	70,00 €	50,00 €
	Salle La pépinière	160,00 €	100,00 €
	Salle Les Semailles	300,00 €	200,00 €
Administrations publiques hors territoire	Salle de réunion Vice-Présidents	70,00 €	50,00 €
	Salle de réunion de la mairie	70,00 €	50,00 €
	Hall d'accueil	175,00 €	110,00 €
	Salle de l'ADAR	70,00 €	50,00 €
	Salle La pépinière	150,00 €	90,00 €
	Salle Les Semailles	250,00 €	150,00 €

Il propose en outre de fixer les tarifs des collations comme suit :

- Petit déjeuner :
 - Continental : 5,-€/personne
 - Kochersberg : 6,-€/personne
- Cocktail apéritif : 10,-€/personne
- Eaux : 1,-€/personne
- Buffet déjeunatoire ou dînatoire :
 - Buffet « Découverte » : 16,-€/personne

- Buffet « Le Terroir du Kochersberg » : 20,-€/personne
- Buffet « Le Trèfle gourmand » : 25,-€/personne
- Repas « Royal » : 50,-€/personne

Après discussions et délibération, le Conseil **valide** la proposition du Président et **décide de fixer** les tarifs de location des salles de l'Espace Colloques de la Maison des Services du Kochersberg comme indiqué ci-dessus. Le Président **est autorisé** à signer tout document se rapportant à cette affaire.

15. Contrats d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil du départ d'un agent d'entretien de la communauté de communes. Pour pallier à cette défection et étoffer l'équipe technique, il propose de recruter deux agents dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Ces contrats de droit privé permettent d'obtenir des aides intéressantes de la part de l'Etat, puisque selon la situation des personnes recrutées, l'Etat pourra prendre en charge de 70% à 90% du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales. Le coût à la charge de la Communauté de Communes sera donc minime.

Les deux agents seront recrutés à temps plein, mais dans un premier temps pour une durée de six mois à compter du 2 septembre 2013. Ils percevront une rémunération brute mensuelle égale au SMIC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide d'adopter** la proposition du Président et de **créer** deux contrats d'accompagnement dans l'emploi à temps plein qui assureront des missions d'entretien et de maintenance au sein de l'équipe technique de la communauté de communes. Le Président **est autorisé** à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

16. Contrat d'apprentissage

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de recruter un étudiant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour la Médiathèque Intercommunale du Kochersberg.

En formation DUT Information-Communication, option Gestion de l'Information et du Document dans les Organisations (GIDO), cet étudiant sera présent à la MIK 2 jours par semaine ainsi que les vacances scolaires, ce qui lui permettra de développer un projet du Réseau Ko'libris, en l'occurrence la création d'un club de lecture.

Les contrats d'apprentissage ne comportant pas de charges sociales et patronales, la plus-value apportée à la collectivité par l'étudiant qui sera recruté se fera à moindre coût.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **approuve** la proposition du Président et **l'autorise à signer** un contrat d'apprentissage pour la Médiathèque Intercommunale du Kochersberg. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Le Président **est autorisé** à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

17. Décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** le transfert de crédits suivants :

Budget annexe des déchets ménagers :

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-de l'article 611 – Sous-traitance générale, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur, transfert d'un montant de 2.000,-€.

18.Subvention

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide de verser** une subvention de 4 000,-€ à l'École de Danse Populaire Alsacienne du Kochersberg, cette nouvelle association qui a été créée au début de l'année 2013 et dont le but est de développer une école de danse populaire sur notre territoire pour permettre la transmission de ce savoir-faire aux jeunes générations.